



# Relevé de décisions de l'Assemblée Générale réunie en urgence le 08 décembre 2020

L'Assemblée Générale s'est tenue en Visio-conférence.

## Etaient convoqués :

- MM. les Présidents des Clubs de Jeep® ÉLITE et de Pro B ;
- MM. les Personnalités qualifiées de la LNB ;
- MM. les Représentants de la FFBB ;
- M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB (SCB) ;
- M. le Représentant des Médecins des Clubs de Jeep® ÉLITE et de PRO B ;
- M. le Représentant des Arbitres (SNAB) ;
- M. le Représentant des Joueurs Professionnels des clubs de la LNB (SNB) ;

## ▪ Etaient présents : Jeep® ÉLITE

BOULAZAC BASKET DORDOGNE  
JL BOURG BASKET  
ELAN CHALON  
CHAMPAGNE CHALONS REIMS  
CHOLET BASKET  
JDA DIJON BASKET  
BCM GRAVELINES DUNKERQUE  
LE MANS SARTHE BASKET  
ESSM LE PORTEL  
LIMOGES CSP  
LDLC ASVEL  
AS MONACO BASKET  
NANTERRE 92 SAS  
ORLEANS LOIRET BASKET  
METROPOLITANS 92  
E.B PAU-LACQ-ORTHEZ  
CHORALE DE ROANNE  
STRASBOURG IG

## Représentés par :

Claude BERGEAUD (P)  
Julien DESBOTTES  
Dominique JUILLOT  
Michel GOBILLOT  
Jérôme MERIGNAC  
Jean-Louis BORG (P)  
Christian DEVOS  
Christophe LE BOUILLE  
Yann RIVOAL  
Yves MARTINEZ  
Gaetan MULLER  
Paul MASSERON (P)  
Jean DONNADIEU  
Didier NOURAUULT  
Alain WEISZ (P)  
Didier REY  
Emmanuel BROCHOT  
Martial BELLON

**18 clubs présents, soit 36 voix pour les votes.**

▪ Etaient présents : **Pro B**

AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET  
ANTIBES SHARKS  
ADA BLOIS BASKET 41  
ASC DENAIN VOLTAIRE P.H  
BC SOUFFELWEYERSHEIM  
ALM EVREUX  
PARIS BASKETBALL  
BASKET CLUB GRIES OBERHOFFEN  
FOS PROVENCE BASKET  
LILLE METROPOLE BASKET  
HERMINE DE NANTES  
POITIERS BASKET 86  
UJAP QUIMPER 29  
ROUEN METROPOLE BASKET  
SAINT CHAMOND BASKET  
SLUC NANCY  
SAINT-QUENTIN BASKET BALL  
JA VICHY-CLERMONT

Représentés par :

Jean-Claude THIEFINE  
Freddy TACHENY  
Paul SEIGNOLLE  
Yohan SENEZ  
Eric AUVRAY  
Patrick ROUSSEL  
David KAHN  
Romuald ROECKEL  
William RAFFA (P)  
Antoine COQUIDE (P)  
Thierry BROCHARD  
Dominique POEY  
Bernard KERVAREC  
Yvan GUEUDER  
Roger PAOUR  
Aurelien FORTIER  
Laurent PRACHE  
Yann LE DIOURIS

**18 clubs présents, soit 18 voix pour les votes.**

- Les personnalités qualifiées élues par les groupements sportifs de Jeep® ÉLITE et Pro B :

Etaient présents : M. AUSSEUR  
M. BERAL  
M. LEMASSON  
M. RAIMBAULT  
M. PRIMAULT  
M. TORRES

Était absent excusé : M. BAUDIER

- Les personnalités qualifiées désignées par la FFBB :

Etaient présents : M. BEESLEY  
M. JEHANNO  
M. SOUCHU

Nombre de personnalités qualifiées présentes à cette Assemblée : **9 soit 9 voix pour les votes.**

- Les Représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale :

Etaient présents : M. KROEMER (représenté par M. MERLIOT)  
M. MERLIOT  
M. SPAHIC

Était absent excusé : **M. LEGNAME**

Nombre de membres de la FFBB présents à cette Assemblée : **3 soit 6 voix pour les votes.**

- **Le représentant des entraîneurs :**

Était présent : **M. CHARNEUX (P)**

- **Le représentant des joueurs :**

Était présent : **M. DELHOMME**

- **Le représentant des arbitres :**

Était présent : **M. KERISIT (P)**

- **Le représentant des médecins de clubs :**

Était présent : **M. RESTOUT**

Nombre d'autres représentants présents à cette Assemblée : **4 soit 4 voix pour les votes.**

- **Assistaient à la réunion :**

**M. Jean-Pierre SIUTAT**

**Président de la FFBB**

**M. Michel MIMRAN**

**Directeur Général LNB**

En application de l'article 7 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si, au moins, la moitié des membres qui la composent, totalisant 50% du nombre total des voix, est présente ou représentée.

**52 membres sur 54, représentant 73 voix sur 76 sont présents.**

**L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.**

### **Résolution n°1 : Championnats Jeep® ELITE et PRO B en décembre 2020**

Au vu des aides financières attribuées par le Gouvernement, il est décidé qu'au cours du mois de décembre 2020 et pour les deux divisions, chaque équipe participera à 1 match de championnat à domicile à huis clos.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 52 membres

Voix totales : 73

Voix exprimées : 70

Pour : 62 voix

Contre : 8 voix

Abstention : 0 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

### **Résolution n°1 bis : Retour anticipé du public**

Dans l'éventualité où les autorités gouvernementales décident un retour anticipé du public dans les salles :

-le programme des rencontres tel que proposé dans la résolution 1 demeure inchangé avec présence du public dans les salles ;

-en revanche, dès début janvier, le calendrier initial des compétitions serait réinstauré avec présence du public et, en conséquence, la résolution n°2 deviendrait nulle et non avenue.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 52 membres

Voix totales : 73

Voix exprimées : 67

Pour : 64 voix

Contre : 3 voix

Abstention : 2 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

### **Résolution n°2 : Championnats Jeep® ELITE et PRO B du 1er au 17 janvier 2021**

Il est décidé que pour la partie du mois de janvier 2021 qui demeurerait sans public seront joués :

-en priorité les matches des huitièmes de finale de Coupe de France ;

-pour les équipes de Jeep® ELITE : 1 journée de championnat, les équipes ne disputant pas de compétition européenne, recevant la rencontre ;

-pour les équipes de PRO B : 2 journées de championnat, chaque équipe jouant un match à domicile à huis-clos.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 52 membres

Voix totales : 73  
Voix exprimées : 69

Pour : 55 voix  
Contre : 14 voix  
Abstention : 0 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

### **Résolution n°3 : Priorisation des matches reportés**

Les matches disputés aux mois de décembre 2020 et janvier 2021 seront, en priorité les matches ayant fait l'objet d'un report depuis le début du championnat.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 52 membres  
Voix totales : 73  
Voix exprimées : 72

Pour : 70 voix  
Contre : 2 voix  
Abstention : 0 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

### **Résolution n°4 : Possibilité de jouer davantage sur la base du volontariat**

Si les équipes l'acceptent individuellement, il est possible pour la LNB de faire jouer davantage de matches à domicile que le nombre fixé et voté aux résolutions 1 et 2.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 52 membres  
Voix totales : 73  
Voix exprimées : 71

Pour : 61 voix  
Contre : 10 voix  
Abstention : 1 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

### **Résolution n°5 : Fin de saison régulière avec playoffs modifiés pour la Jeep® ELITE**

Dans l'hypothèse où la saison régulière est disputée jusqu'à à son terme et qu'il n'est manifestement pas possible d'organiser des play-offs dans les conditions prévues par les règlements, l'Assemblée Générale donne mandat au Comité Directeur pour organiser la fin de saison en fonction du calendrier restant.

**Le Comité Directeur devra choisir parmi les 5 formules suivantes :**

1. Les play-offs de Jeep® ELITE sont remplacés par un final 8 ;
2. Les play-offs de Jeep® ELITE sont remplacés par un final 4 ;
3. Les play-offs de Jeep® ELITE sont remplacés par des play-offs au meilleur des trois matchs entre les 8 premiers de la saison régulière ;
4. Les play-offs de Jeep® ELITE sont remplacés par des play-offs au meilleur des trois matchs entre les 4 premiers de la saison régulière ;
5. Les play-offs de Jeep® ELITE sont remplacés par une finale au meilleur des trois matchs entre les 2 premiers de la saison régulière ;

Il pourra être procédé à des aménagements à la marge de ces formules afin de tenir compte des contraintes sanitaires et économiques inconnues à l'heure actuelle (ex : changement matches domiciles/extérieur) sans porter atteinte au principe même de chaque formule ni porter atteinte à l'équité sportive.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 52 membres

Voix totales : 73

Voix exprimées : 59

Pour : 49 voix

Contre : 10 voix

Abstention : 11 voix

Ne prend pas part au vote : 2 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

### **Résolution n°6 : Fin de saison régulière avec playoffs modifiés pour la PRO B**

Dans l'hypothèse où la saison régulière est disputée jusqu'à à son terme et qu'il n'est manifestement pas possible d'organiser des play-offs dans les conditions prévues par les règlements, l'Assemblée Générale donne mandat au Comité Directeur pour organiser la fin de saison en fonction du calendrier restant.

**Le Comité Directeur devra choisir parmi les 3 formules suivantes :**

1. Les play-offs d'accèsion de PRO B sont remplacés par un final 8 regroupant les équipes classées de 2 à 8 au terme de la saison régulière et le vainqueur de la Leaders Cup PRO B (Fos Provence Basket) ou le 9ème si le vainqueur de la Leaders Cup PRO B est classée de 1 à 8;
2. Les play-offs d'accèsion de PRO B sont remplacés par un final 4 regroupant les équipes classées de 2 à 5 au terme de la saison régulière ;

3. Les play-offs d'accèsion de PRO B sont remplacés par des play-offs d'accèsion au meilleur des trois matchs regroupant les équipes classées de 2 à 5 au terme de la saison régulière ;

Il pourra être procédé à des aménagements à la marge de ces formules afin de tenir compte des contraintes sanitaires et économiques inconnues à l'heure actuelle (ex : changement matches domiciles/extérieur) sans porter atteinte au principe même de chaque formule ni porter atteinte à l'équité sportive.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 52 membres

Voix totales : 73

Voix exprimées : 58

Pour : 28 voix

Contre : 30 voix

Abstention : 11 voix

Ne prend pas part au vote : 2 voix

La résolution est rejetée.

### **Résolution n°7 : Fin de saison régulière sans playoffs**

Dans l'hypothèse où la saison régulière (34 journées) est disputée jusqu'à son terme et qu'il est manifestement impossible d'organiser des play-offs, il est décidé que le club classé premier de chaque championnat est déclaré champion de France.

Les clubs classés 17ème et 18ème de Jeep® ELITE sont relégués en PRO B.

Accession Jeep® ELITE : Le club classé 1er de la saison régulière de PRO B et le club classé 2ème de la saison régulière de PRO B accèdent sportivement à la Jeep® ELITE ;

Les clubs classés 17ème et 18ème de PRO B sont relégués en NM1.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 52 membres

Voix totales : 73

Voix exprimées : 68

Pour : 62 voix

Contre : 6 voix

Abstention : 0 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

**Résolution n°8 : Impossibilité de finir la saison régulière / Application du ranking (au moins 50 % des journées de championnat jouées)**

Conformément à la résolution 8 de l'AG du 27 mai 2020, l'Assemblée Générale reconnaît qu'il est prioritaire de terminer la saison régulière et qu'en cas d'impossibilité d'y parvenir, il sera fait application du ranking pour déterminer l'attribution des titres de Champion de France ainsi que les promotions/relogations dans chaque division pour les situations où le classement sportif ne permettrait pas mathématiquement de les définir.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 52 membres

Voix totales : 73

Voix exprimées : 71

Pour : 55 voix

Contre : 16 voix

Abstention : 1 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

**Résolution n°9 : Nouvelle compétition Espoirs**

Pour des raisons économique et sanitaire, il est décidé que la formule de Championnat de France espoirs débutée en septembre 2020 est remplacée par une nouvelle formule.

La nouvelle formule de compétition se décompose comme suit :

- constitution de deux poules de 9 équipes avec matches aller/retour.

- à l'issue de ces matches, un Trophée du Futur sur un site unique est organisé. Celui-ci rassemble et oppose les 4 premiers de chaque poule. Si l'équipe organisatrice du trophée est un club de Jeep® ELITE, son équipe espoir est alors automatiquement qualifiée et remplace le 4ème de sa poule si elle est classée entre la 5ème et la 9ème place.

- le vainqueur de ce Trophée du Futur se voit décerner le titre de Champion de France Espoirs.

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 52 membres

Voix totales : 73

Voix exprimées : 60

Pour : 60 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 10 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants.

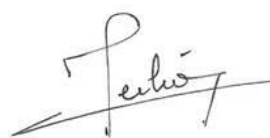
\*\*\*\*\*

\*





**Le Président  
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président  
en Charge du Secrétariat Général  
M. Paul MERLIOT**